

Le 1^{er} décembre 2014

PROCÈS-VERBAL de la six cent quatre-vingt-dix-septième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Messieurs les conseillers Luc Verner, Martin Proulx, Alain Gilbert, Luc Prud'Homme, Marc Louis-Seize, et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Goulet.

2014-12-522 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-523 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2014 soit adopté tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2014-12-524 Acceptation du compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 10 novembre 2014

IL EST RÉSOLU PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 novembre 2014 soit adopté tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

2014-12-525 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes de chèques émis au montant total de 600 041.35 \$ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-14-11, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec

	316 224.95 \$
SOUS-TOTAL	316 224.95 \$
LOCATION CRÉDIT	
CAMION F-250 2011	941.12 \$
TOYOTA TUNDRA 2012 - Parcs	438.81 \$
TOYOTA PRIUS 2013 - Hygiène du milieu et parcs	395.92 \$
HONDA CRV 2014 - Urbanisme	361.28 \$
TOYOTA YARIS 2011 - Urbanisme + Julie	257.45 \$
FORD F150 2013 (Yves)	456.75 \$
TOYOTA TUNDRA 2012 (Raymond)	575.06 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)	363.21 \$
HONDA CRV 2014 (P.R.)	363.69 \$
MRC DES COLLINES	113 937.00 \$
ASS GREAT WEST (Octobre)	8 597.36 \$
SALAIRE DU	
23 oct. 2014	16 941.80 \$
30 oct. 2014	16 296.46 \$
6 nov. 2014	17 176.40 \$
13 nov. 2014	16 208.29 \$
REMISE PROVINCIALE (Octobre)	42 179.55 \$
REMISE FÉDÉRALE (Octobre)	19 128.99 \$
SOUS-TOTAL	570 844.09 \$
CONSEIL (Novembre)	7 870.26 \$
POMPIERS (Octobre)	19 925.49 \$
PR (Octobre)	1 401.51 \$
TOTAL	600 041.35 \$

Adoptée à la majorité

Dépôt/Informations-Registre public des déclarations faites par les élus

Conformément à l'article 6 de la *Loi portant sur l'Éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), le directeur général confirme qu'aucune déclaration provenant d'un membre du Conseil municipal n'a fait l'objet d'un dépôt au registre public des déclarations d'avantages au cours de l'année 2014.

AVIS DE MOTION - Règlements 2015-001, 2015-002 et 2015-003

Le conseiller **Marc Louis-Seize**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que les règlements suivants, dont copies sont remises à ce jour à chacun des membres du Conseil, seront présentés pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : **Règlement numéro 2015-001** concernant l'imposition d'une variété de taux de taxation et de compensation pour l'exercice financier 2015 sur le territoire de la Municipalité de L'Ange-Gardien

Règlement numéro 2015-002 imposant une compensation pour le service de cueillette, de transport et de disposition des matières résiduelles, une compensation pour le service de vidange des fosses septiques et de rétention ainsi qu'un tarif pour la fourniture de contenants de recyclage et de composteurs domestiques

Règlement numéro 2015-003 décrétant l'exécution de travaux sur les chemins Lewis, du Moulin-Rouge, Charlemagne, Monette et Portelance

La lecture des règlements ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de présentation et qu'une copie des projets a été immédiatement remise aux membres du Conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle il doivent être adoptés et si, lors de cette séance, tous les membres du Conseil municipal présents déclarent les avoir lus et renoncent à leur lecture (art 445 C.M.)

2014-12-526 Adoption du calendrier des séances du Conseil-2015

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code Municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2015, qui se tiendront le lundi, sauf s'il s'agit d'un lundi où un jour férié est décrété et qui débiteront à **19 h** :

5 janvier	6 juillet
2 février	4 août (mardi)
2 mars	8 septembre (mardi)
7 avril (mardi)	5 octobre
4 mai	2 novembre
1 juin	7 décembre

AUSSI RÉSOLU QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à la majorité

2014-12-527 Autorisation de procéder à diverses affectations de fonds

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à diverses affectations de fonds avant la fin de l'année financière 2014 ;

ATTENDU QU'il y a également lieu de modifier la résolution 2014-04-361 concernant l'octroi du contrat pour le programme de pavage 2014 afin de corriger la répartition des sources de financement dudit programme ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise les affectations suivantes :

- Une somme de 132 582 \$ provenant du fonds local réservé à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques (redevances des carrières sablières) est affectée aux activités d'investissements 2014 ;
- Le solde du fonds local réservé à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques (redevances des carrières sablières) jusqu'à un maximum de 200 000 \$ est affecté aux activités de fonctionnement 2014 ;
- Une somme de 50 000 \$ provenant de l'excédent accumulé non affecté est transférée à l'excédent accumulé affecté aux projets futurs (acquisition de Champboisé)
- Une somme de 3 000 \$ provenant du fonds vert est affectée aux activités de fonctionnement 2014 ;
- Une somme de 700 \$ provenant de l'excédent affecté « Fête Champêtre » est transférée à l'excédent accumulé non affecté.

DE PLUS, il est également résolu que le deuxième paragraphe de la résolution 2014-04-361 concernant l'octroi du contrat pour le programme de pavage 2014 soit remplacé par le suivant :

« La présente dépense sera financée à même le remboursement de la taxe d'accise sur l'essence pour les chemins Gorman, Pierre-Laporte et Robitaille pour un montant de 214 331 \$, à même des excédents affectés pour le chemin Donaldson pour un montant de 49 000 \$, à même le fonds spécial d'entretien des chemins pour les chemins Donaldson et Derry pour un montant de **132 582 \$**, à même une subvention pour l'amélioration des chemins pour une partie des travaux sur le chemin Farnand pour un montant de **25 000\$** et à même le règlement d'emprunt 2014-06 pour le solde des travaux soit pour un montant de **198 861 \$**. »

Adoptée à la majorité

2014-12-528 Mandat à la firme Berthel, Séguin, St-Jacques, notaires – Enregistrement de propriété acquise en 2013 pour non-paiement des taxes municipales

ATTENDU QUE la municipalité de L'Ange-Gardien s'est vue adjuger les propriétés suivantes lors de la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes du 5 décembre 2013, savoir :

- Lot 3 448 007 (Chemin du Moulin Rouge)

ATTENDU QUE l'article 1043 du Code Municipal prévoit que l'adjudicataire demeure propriétaire absolu des immeubles ainsi acquis lorsque ceux-ci sont non rachetés ou retirés dans l'année qui suit le jour de l'adjudication;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil mandate la firme de notaires Berthel, Séguin, St-Jacques à procéder au transfert de la propriété adjugée à la municipalité lors de la vente pour non-paiement de taxes de 2013, le tout tel que décrit au préambule de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'acte de transfert dudit lot.

Adoptée à la majorité

2014-12-529 Autorisation de présenter une demande d'obtention d'un programme Emplois Été Canada-2015

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien est éligible à l'obtention d'un programme **Emplois été Canada-2015** offert par Ressources humaines et Développement des compétences Canada et qu'elle souhaite déposer une demande en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le Directeur général, M. Alain Descarreaux, à présenter une demande d'obtention d'un programme **Emplois Été Canada-2015** pour trois (3) étudiants dont un premier au Service des travaux publics, un deuxième au Service de l'Hygiène du milieu et des parcs et un troisième au service de l'urbanisme et du développement durable.

AUSSI RÉSOLU QUE le maire, M. Robert Goulet et le Directeur général, M. Alain Descarreaux, ou leur représentant légal, sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

Adoptée à la majorité

2014-12-530 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**

APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accepte le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil suivants, savoir :

Robert Goulet	maire	13 novembre 2014
Luc Verner	conseiller district # 1	1 ^{er} décembre 2014
Martin Proulx	conseiller district # 2	14 novembre 2014
Alain Gilbert	conseiller district # 3	27 novembre 2014
Luc Prud'homme	conseiller district # 4	25 novembre 2014
Marc Louis-Seize	conseiller district #5	1 ^{er} décembre 2014
Sébastien Renaud	conseiller district #6	1 ^{er} décembre 2014

Adoptée à l'unanimité

2014-12-531 Autorisation de céder des servitudes pour utilités publiques

ATTENDU QUE la Municipalité doit céder aux compagnies d'utilités publiques des servitudes sur le chemin Henri-Chartrand afin de permettre le prolongement des réseaux d'électricité et de téléphone sur ce chemin ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la cession de servitudes, aux compagnies d'utilités publiques, sur des parties des lots suivants : 5 365 143, 5 587 075, 5 587 076, 5 587 072, 5 587 077 et 5 587 078 du cadastre officiel du Québec.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, les actes de cession desdites servitudes tels que préparés par Berthel, Séguin, St-Jacques, notaires.

Adoptée à la majorité

2014-12-532 Projet ABV des 7 et Association des riverains du lac Donaldson

ATTENDU QUE L'Agence de bassin versant des 7 a sollicité les différentes associations de lacs situées à l'intérieur de la MRC des Collines pour connaître leur intérêt à participer à un projet visant l'identification et la cartographie détaillée des herbiers de myriophylle à épi;

ATTENDU QUE l'Association des riverains du lac Donaldson a montré un intérêt audit projet, mais ne dispose pas des ressources financières pour être éligible;

ATTENDU QUE le myriophylle à épi est une plante aquatique exotique envahissante qui peut se propager rapidement et contribuer à l'eutrophisation des lacs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce conseil est favorable à contribuer pour un montant représentant 25% du coût total du projet, soit pour un montant de 300 \$.

La présente dépense sera financée à même le fonds vert.

Adoptée à la majorité

2014-12-533 Autorisation pour signer une entente avec TELUS Communications

ATTENDU QUE TELUS Communications a informé la municipalité de son intention d'implanter une tour de télécommunications d'une hauteur variant de 40 à 65 mètres sur les lots 4 538 033 ou 5 242 702 situés sur le chemin des Fabriques dans le parc industriel;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le 5 août 2014 la résolution 2014-08-449;

ATTENDU QUE, suite à cette résolution, TELUS Communication a opté pour le lot 5 242 702 qui appartient à la municipalité;

ATTENDU QUE TELUS Communications a fait parvenir, par l'entremise du consultant Romin International, une copie de bail de location à long terme, qui après certaines modifications, satisfait la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le Directeur général et secrétaire-trésorier à signer ladite entente avec TELUS Communications à la condition suivante :

1. Que l'entreprise prenne tous les moyens à sa disposition pour conserver le maximum d'arbres sur le site afin d'atténuer l'impact sur le paysage et que ces dispositions soient insérées à l'intérieur d'un protocole d'entente.

Adoptée à la majorité

2014-12-534 Appui à la Table autonome des aînées des Collines

ATTENDU QUE la Table autonome des aînées des Collines, en partenariat avec des organismes ciblés pour chacun des territoires dont le Centre d'action bénévole de Gatineau et le Comité régional du 3^e âge de Papineau (CR3A) travaillent conjointement sur un projet visant à implanter un carrefour d'informations aux aînés et une clinique d'impôts sur le territoire des Collines-de-L'Outaouais;

ATTENDU QUE la Table autonome des aînées des Collines dépose donc une demande d'aide financière dans le cadre de l'Entente spécifique pour l'adaptation régionale pour l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées de l'Outaouais et qu'elle sollicite l'appui de la municipalité;

ATTENDU QUE ce projet sera bénéfique pour les personnes aînées et que la municipalité est déjà impliquée dans des projets s'appliquant aux aînés;

ATTENDU QUE le territoire de L'Ange-Gardien serait couvert par ce projet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accorde son appui au projet de carrefour mobile d'information aux aînés et d'une clinique annuelle relative aux impôts sur le territoire de la MRC des Collines tel que présenté par la Table autonome des aînées des Collines. La municipalité est également disposée à fournir un local pour une période temporaire pour une contribution estimée à une valeur non-monétaire de 1 500 \$.

Adoptée à la majorité

**2014-12-535 Autorisation de verser une contribution au club social des employés de la
Municipalité**

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de L'Ange-Gardien désire reconnaître la contribution de ses employés pour l'année 2014 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ à l'unanimité

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le versement d'une somme de 500 \$ au club social des employés pour l'organisation de leur fête de Noël 2014.

Adoptée à l'unanimité

**2014-12-536 Adoption de la politique P-ADM-23 de reconnaissance des employés
municipaux**

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite doter la Municipalité d'une politique visant à célébrer et souligner la contribution de ses employés à des étapes précises de leur carrière ;

ATTENDU QUE le comité d'administration, communication et loisirs a élaboré un projet de politique en ce sens ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ à l'unanimité

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte la politique P-ADM-23 intitulée « Politique de reconnaissance des employés municipaux », laquelle est jointe en annexe à la présente.

Adoptée à l'unanimité

**2014-12-537 Adoption de la politique P-ADM-24 concernant la gestion des biens mis sur le
carreau**

ATTENDU QUE ce Conseil souhaite doter la Municipalité d'une politique concernant la gestion des biens mis sur le carreau ;

ATTENDU QUE le comité d'administration, communication et loisirs a élaboré un projet de politique en ce sens ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte la politique P-ADM-24 intitulée « Politique de gestion des biens mis sur le carreau », laquelle est jointe en annexe à la présente.

Adoptée à la majorité

2014-12-538 Appui au centre Action Génération des Aînés de la Vallée-de-la-Lièvre

ATTENDU QUE le centre Action Génération des Aînés de la Vallée-de-la-Lièvre a présenté une demande d'aide financière au Conseil régional des Élus de l'Outaouais (CRÉO) dans le cadre de l'entente spécifique sur le maintien à domicile, pour la mise en place d'un projet de service de soutien alimentaire pour les aînés ;

ATTENDU QUE le territoire de L'Ange-Gardien serait couvert par ce projet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accorde son appui au projet de service de soutien alimentaire pour les personnes âgées présenté par le centre Action Génération des Aînés de la Vallée-de-la-Lièvre.

Adoptée à la majorité

2014-12-539 Demande d'autorisation en zone agricole (Paul Mongeon, Ch. Cadieux)

ATTENDU QUE le demandeur, M. Paul Mongeon est un producteur agricole et que sa principale occupation est l'agriculture;

ATTENDU QUE le demandeur désire acquérir le lot 3 302 005 d'une superficie de 142 150 m² et situé au sud du chemin Cadieux et dont le propriétaire actuel n'est pas un agriculteur;

ATTENDU QUE le propriétaire du lot concerné possède également un autre lot contigu et situé au nord du chemin Cadieux, soit le lot 4 629810 d'une superficie de 37359 m² et qu'il resterait propriétaire de ce lot qui renferme sa résidence;

ATTENDU QUE le demandeur est un producteur agricole dynamique et diversifié (vaches laitières, cultures de soya, de maïs, de foin, de luzerne) et que la transaction sera très bénéfique pour la consolidation de l'entreprise et de l'activité agricole.

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver la présente demande d'autorisation en zone agricole telle qu'en fait foi la résolution CCU-2014-053 adoptée le 10 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**

ET RÉSOLU QUE ce conseil appuie la demande d'autorisation en zone agricole adressée par M. Paul Mongeon qui consiste à acquérir le lot 3 302 005 d'une superficie de 142 150 m² et situé au sud du chemin Cadieux.

Adoptée à la majorité

2014-12-540 Demande de dérogation mineure (86, Ch. Jos-Montferrand)

ATTENDU QUE le demandeur a récemment procédé à la construction de sa résidence et que celle-ci se situe à 14 mètres de l'emprise du chemin Jos-Montferrand alors que la distance prévue au certificat d'implantation se situait à 15 mètres;

ATTENDU QUE la résidence compte une verrière qui n'avait pas été prévue dans le certificat d'implantation et que celle-ci se retrouve aujourd'hui à 11,07 mètres de l'emprise du chemin alors que la marge de recul avant est établie à 12 mètres;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, selon la résolution CCU-2014-054 adoptée le 10 novembre dernier, recommande d'approuver la présente demande de dérogation mineure; et ainsi, d'autoriser que la verrière soit située à 11,07 de la ligne avant de terrain.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la présente demande de dérogation mineure pour ainsi autoriser que la verrière soit située à 11,07 de la ligne avant de terrain.

Adoptée à la majorité

2014-12-541 Demande d'autorisation en zone agricole (Vital Corbeil)

ATTENDU QUE le demandeur est propriétaire des lots 3 300 290, 3 353 121 et 3 300 149, lesquels sont situés dans la zone résidentielle rurale RR-84 et dans la zone agricole AG-83;

ATTENDU QUE le demandeur projette d'effectuer une coupe de jardinage et d'éclaircie commerciale avec martelage dans une forêt constituée d'une érablière;

ATTENDU QUE le demandeur a fait exécuter un plan d'aménagement forestier qui consiste en une récolte de dimensions commerciales, de qualité moindre ou qui nuisent aux arbres de qualité dans des étages dominants ou codominants d'un peuplement forestier équienne;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'appuyer la présente demande d'autorisation en zone agricole sous certaines conditions telle que libellée dans la résolution CCU-2014-055 adoptée le 10 novembre dernier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce conseil appuie la présente demande d'autorisation en zone agricole visant une coupe de jardinage et d'éclaircie commerciale dans une érablière sur les lots 3 300 290, 3 353 121 et 3 300 149 dont les deux derniers sont en zone agricole à la condition suivante :

1. Que les travaux prévus à l'intérieur du Plan d'aménagement forestier soient respectés et qu'ils soient approuvés et attestés par un ingénieur forestier qualifié.

Adoptée à la majorité

2014-12-542 Modification à un PIIA (Ch. Des Fabriques, Parc Industriel)

ATTENDU QUE la propriété située au 119, chemin des Fabriques a récemment été vendue;

ATTENDU QUE les nouveaux propriétaires souhaitent apporter une légère modification au protocole d'entente relatif au PIIA signée précédemment;

ATTENDU QUE cette modification vise essentiellement à remplacer la couleur du revêtement extérieur prévu en tôle pré peinte et en pierre;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver la présente demande telle que formulée dans la résolution CCU-2014-056 adoptée le 10 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

APPUYÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise les nouveaux propriétaires du 119, chemin des Fabriques à remplacer la couleur du revêtement extérieur prévu en tôle pré peinte qui sera dorénavant de couleur « charcoal ID 8306 » et à remplacer la couleur de la pierre qui sera dorénavant « Eldorado weather edge ».

Adoptée à la majorité

2014-12-543 Approbation d'une offre d'achat pour un terrain dans le parc d'affaires municipal

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre d'achat pour un terrain dans le parc d'affaires municipal de la compagnie 7810288 Canada Inc. (Conception du Boisé)

ATTENDU QUE cette offre d'achat ainsi que le projet proposé sont conformes à la politique municipale sur le développement du parc d'affaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve l'offre d'achat de la compagnie 7810288 Canada Inc. pour un terrain d'environ 13000 mètres carrés dans le parc d'affaires municipal pour la somme de 65 000\$ plus taxes.

DE PLUS ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité ladite offre d'achat ainsi que l'acte de vente qui en découlera, tel que préparé par le notaire de l'acquéreur.

Adoptée à la majorité

2014-12-544 Approbation des dépenses effectuées sur le chemin Farnand

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu une aide financière de 25 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réfection du chemin Farnand ;

ATTENDU QUE les travaux sont complétés et qu'il y a lieu de faire la demande de versement de l'aide financière au MTQ ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Alain Gilbert**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Farnand pour un montant subventionné de 25 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à la majorité

2014-12-545 Nomination au poste de journalier saisonnier – équipe volante

ATTENDU QUE la Municipalité et le SCFP section locale 4394 ont convenu de créer un nouveau poste de journalier saisonnier régulier pour la saison hivernale ;

ATTENDU QUE ledit poste est de type « équipe volante », c'est-à-dire que le titulaire pourra être affecté à différentes tâches telles que l'entretien des patinoires, la cueillette des matières résiduelles ainsi que le déneigement des stationnements municipaux et des bornes-fontaines, en fonction des besoins ;

ATTENDU QUE ce poste est complémentaire à un poste de journalier saisonnier en période estivale

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil nomme M. Raymond Gratton au poste de journalier saisonnier – équipe volante pour une période de 12 à 17 semaines débutant à compter de ce jour.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité la lettre d’entente à intervenir avec le SCFP section locale 4394 et relative à la création de ce poste.

Adoptée à la majorité

2014-12-546 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Robert Goulet**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h35

Adoptée à l’unanimité

Robert Goulet
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général